

DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES

N° 24T049

ARRÊTÉ DU MAIRE

DOMAINE : 8.3 Voirie

OBJET : Travaux de réalisation de carottages sur chaussées

Chemin de Rébuty

A compter de la date de signature jusqu'au 01/03/2024

HORS SECTEUR PNRQAD

Le Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales articles L2213-1 et suivants,
Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment les articles L2121-1, L2122-1, L2122-4 et L2125-1,
Vu le code de l'environnement et notamment les chapitres IV du titre V du livre V,
Vu le code de la route, notamment les articles R411-1 et suivants, R411-17 à R411-28 et R110-1 et suivants,
Vu le code pénal, notamment l'article R610-5,
Vu le règlement de voirie de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole,
Vu la délibération n°22121633 du 16 décembre 2022 qui tarifie l'occupation du domaine public sur le territoire communal,

CONSIDÉRANT la demande du pétitionnaire : **NEXTROD, Chemin du Carreau de la mine – 13590 MEYREIL** pour le compte de : **LA METROPOLE**, qu'en raison des travaux susmentionnés, et qu'afin d'éviter tout risque d'accident, il est nécessaire de réglementer la circulation et le stationnement.

ARRÊTE

Article 1 : Le pétitionnaire est autorisé à entreprendre les travaux visés en objet et devra mettre en place et respecter les prescriptions en annexe.

Article 2 : Le pétitionnaire sera rendu responsable de tous dommages ou accidents résultant de ses travaux ou installation ou de l'insuffisance de la signalisation.

Article 3 : L'autorité de police municipale pourra ordonner la mise en fourrière des véhicules en infraction aux dispositions du présent arrêté, conformément à la matérialisation de la signalisation mise en place.

Fait à Marignane, le 06 FEV. 2024

Le Maire,
Eric Le Dissès

Cet acte peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Mairie ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Marseille par courrier ou par saisine dématérialisée, via l'application « Télécours citoyen » accessible depuis le site internet www.telrecours.fr, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception en sous-préfecture.





ANNEXE A L'ARRETE DE CIRCULATION

LOCALISATION DE LA DEMANDE

CHEMIN DE REBUTY

PROPRIETAIRE DE LA VOIE

METROPOLE

DEPARTEMENTALE

COMMUNALE

PRIVEE

LE PETITIONNAIRE ...NextRoad

Adresse Chemin du Carreau de la mine 13590 Meyreil

Tél./FAX 06 19 37 42 33

Mail agence.mediterranee@nextroad.com

POUR LE COMPTE DE

de la métropole

DATES ET DUREE DES TRAVAUX

à la signature jusqu'au 01/03/24

Durée des travaux: 1 jour

NATURE ET DESCRIPTION DE LA DEMANDE

Réalisation de carottages sur chaussées

Ouverture de tranchées conformément au Règlement de voirie CUMPM

Oui Non

DAET

Longueur Tranchées

TRAVAUX DE NUIT

Voirie moins de 3 ans

STATIONNEMENT INTERDIT + Panneaux

20 KM/h

ALTERNAT MANUEL SI BESOIN

DANGER

ALTERNAT MANUEL TRICOLORE
si besoin

CHAUSSEE RETRECIE

ROUTE BARREE AVEC DEVIATION
Voir plan de circulation ou délestage

TRAVAUX 1/2 chaussée

Passage VL et PL

CONES DE SIGNALISATION

PROTECTION DES PIETONS

BALISAGE DU CHANTIER

INSTALLATION NACELLE

AVIS/OBSERVATION Direction de l'Aménagement Urbain

AVIS/OBSERVATION du Directeur Général des Services Techniques

Saisie d'une DT

1 Localisation de vos travaux

2 chemin de rebuy / 13700 MARGIGNANE

2 Détails de vos travaux

3 Destriataires

1 Localisation de vos travaux

⚠ Si des rapports de repérage Amiante et HAP existent sur le périmètre de votre emprise, ceux-ci seront téléchargeables à l'étape de confirmation d'envoi de votre déclaration.

Localisation 2 chemin de rebuy, 13700 Margignane

Superficie : 2 189 m²
50 m

© 2024 IGN - Copie et reproduction interdite

* champs obligatoires

RETOUR ENREGISTRER EN BROUILLON SUIVANT

Fond de plan
Carte IGN

Limites cadastrales

Couches

Annotations

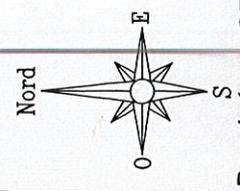
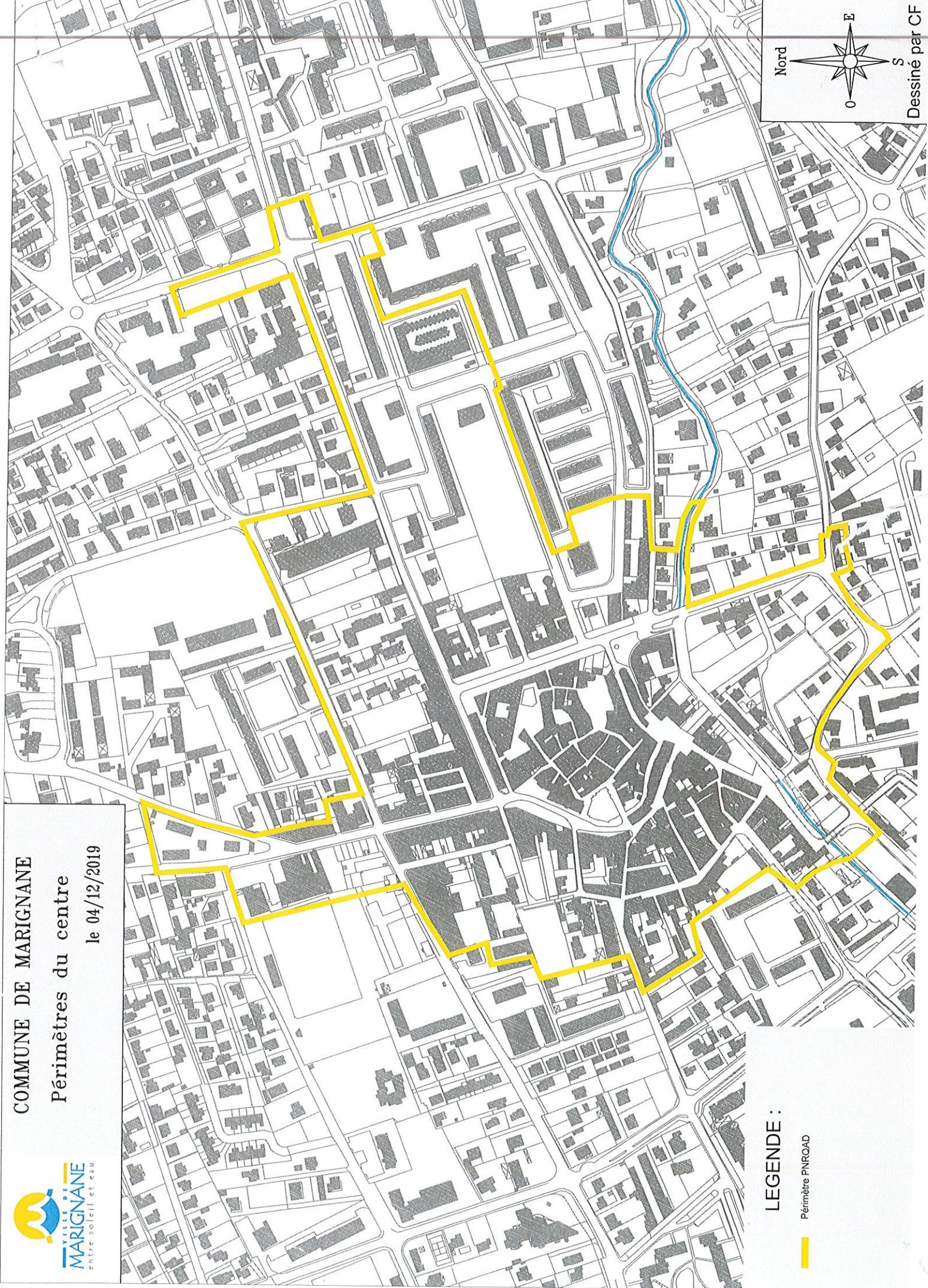
Couche de dessin

Limites de commune

Légende



COMMUNE DE MARNAGNANE
Périmètres du centre
le 04/12/2019



Dessiné par CF

LEGENDE :

Périmètre PNRoad

